

valang
consulting



Catalogue de Formation

➤ Immobilier

Formation professionnelle



valang consulting formations

5 Parcours :

- Gestion-Finance
- Management
- Entreprendre
- SAP
- Immobilier

☞ Chaque parcours est composé d'un ou de plusieurs modules.

☞ Chaque module est composé d'une ou plusieurs formations.

Toutes nos formations sont disponibles à la carte !
Possibilité de suivre l'intégralité d'un parcours ou uniquement une formation.

valang consulting est un organisme de formation certifié.
Contactez-nous pour les conditions de prise en charge de votre formation.



Nos méthodes pédagogiques

Des formations privilégiant la pédagogie active

- Ecoute individuelle et échange
- Mise en situation des participants par des jeux de rôles et simulations
- Analyse de situations issues des expériences professionnelles
- Apports d'outils simples et concrets du formateur
- Alliant à la fois ateliers collectifs et travail personnel

Des conseils personnalisés tout au long du parcours pour une meilleure intégration.

Des exercices, des cas pratiques issus de la vie professionnelle et donc pertinents!

Evaluation

Contrôle continu des stagiaires à travers des cas pratiques et autres mises en situation

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise ou sur-mesure.
Nous contacter pour plus d'informations ou pour une demande de devis.

Siège: Entrelac Coworking
15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse

Contact

formation@valang.eu
+33605563589

Les formations ne sont maintenues qu'avec un minimum de 3 participants.



valang consulting

Entrelac - 15 avenue Emile Zola - 74100 Annemasse

SAS au capital de 10 000€ - RCS Thonon-les-Bains - SIRET 82533082200016

Enregistré sous le numéro 84740341574. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Mobile : +33 6 05 56 35 89 - Fax : +33 9 50 39 37 65 - Courriel : info@valang.eu - Site web : <https://www.valang.eu>

Loi ELAN

Les mesures essentielles

Objectif : Comprendre les changements instaurés par la Loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

- Obligations d'amélioration de la performance énergétique,
- Dans la continuité de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),
- Simplification des règles d'urbanisme,
- Réforme du régime de la copropriété,
- Disposition sur les logements sociaux,
- Le bail Mobilité.

Cette formation répond aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.

LES ⊕ DE LA FORMATION :

> Une formation riche et dense mais ludique!

Date et durée

3 Juin 2019 (9h00-12h30)

Tarif H.T

312,5 euros (*repas non pris en charge*)

Prérequis

Etre un professionnel de l'immobilier ou du bâtiment

Nos Méthodes pédagogiques

Des formations privilégiant la pédagogie active

- Ecoute individuelle et échange
- Mise en situation des participants par des jeux de rôles et simulations
- Analyse de situations issues des expériences professionnelles
- Apports d'outils simples et concrets du formateur
- Alliant à la fois ateliers collectifs et travail personnel

Des exercices, des cas pratiques issus de la vie professionnelle et donc pertinents!

Evaluation

Contrôle continu des stagiaires à travers des cas pratiques et autres mises en situation.

Attestation de formation

remise en fin de stage.

Lieu : Coworkimmo
985 Route des Bois Enclos,
74100 Juvigny

Contact

formation@valang.eu

Bulletin d'inscription

Formation(s) souhaitée(s)

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avant-contrat de vente | <input type="checkbox"/> Loi Elan | <input type="checkbox"/> Loi de transition énergétique |
| <input type="checkbox"/> Fiscalité immobilière | <input type="checkbox"/> Droit de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> Déontologie |

Titre de la/des formation(s)

.....

Date(s) souhaitée(s) :

Coordonnées

Participant

NOM : Prénom :
 Fonction :
 Téléphone : E-mail :

Organisme/ Entreprise *(si concerné)*

Raison Sociale :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° SIRET : Code NAF/APE :

Règlement

- Par chèque Par virement A réception de la facture

Facturation

Organisme à facturer, si adresse différente :

Le participant déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription (ci-après) et les accepter sans réserve.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise *(si concerné)*

Signature :

Conditions d'inscription

- Toute inscription nécessite l'envoi du bulletin d'inscription ci-dessus par e-mail ou par courrier à :

valang consulting
Entrelac (1^{er} étage)
15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
formation@valang.eu

- Les inscriptions aux formations ne seront validées qu'à réception du règlement.
- Toute annulation intervenant à moins de 7 jours avant la formation ne saurait faire l'objet d'un remboursement
- Un devis est transmis sur simple demande via le formulaire d'inscription.
- valang consulting se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, toute somme versée sera intégralement remboursée dans les plus brefs délais.
- Modalités de règlement :
 - Par chèque, à l'ordre de valang consulting
 - A la réception de facture pour les entreprises et administrations, un acompte de 30% du montant HT de la facture devra être versé (joindre impérativement un bon de commande)
 - Par virement, IBAN : FR76 1382 5002 0008 0120 0145 194

En cochant cette case, vous déclarez avoir pris connaissance des prérequis concernant la ou les formations demandée(s).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par valang consulting pour la gestion de la clientèle. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à la direction de valang consulting.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : valang consulting par mail: info@valang.eu ou par téléphone au +33 6 05 56 35 89

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

valang consulting

Entrelac - 15 avenue Emile Zola - 74100 Annemasse

SAS au capital de 10 000€ - RCS Thonon-les-Bains - SIRET 82533082200016

Enregistré sous le numéro 84740341574. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Mobile : +33 6 05 56 35 89 - Fax : +33 9 50 39 37 65 - Courriel : info@valang.eu - Site web : <https://www.valang.eu>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Objet et champ d'application

À la suite d'une commande d'une formation auprès de valang consulting, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Un accusé de réception de commande est adressé au Client dès réception du bon de commande, suivi d'une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial s'il s'agit d'une entreprise.

Une inscription est définitivement validée lorsque la convention signée et un chèque d'acompte de 30% du montant HT du coût de la formation sont reçus par nos services.

Une convocation est envoyée entre 10 à 7 jours avant le début de la formation. Elle précise les lieux, horaires et accès de la formation.

La participation aux sessions de formation est conditionnée par la validation de prise en charge par l'OPCA ou par acceptation du devis et règlement par le Client.

La facture sera envoyée au Client à l'issue de la formation.

2. Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. valang consulting se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au Client tant que les documents mentionnés précédemment n'auront pas été fournis dans les conditions prévues ci-dessous.

Les montants dus sont payables, sans escompte et à l'ordre de valang consulting dès réception de facture à l'issue de la prestation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 15 jours ouvrables, valang consulting se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal (c. com. art. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

En cas de règlement de la prestation par un OPCO, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;
- indiquer explicitement sur la convention la prise en charge par l'OPCA avec les coordonnées de celui-ci et de joindre à valang consulting une copie de l'accord de prise en charge;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si valang consulting n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par valang consulting est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

3. Conditions d'annulation et de report de l'action de formation par le Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit à l'adresse email formation@valang.eu ou par voie postal à valang consulting 15 Avenue Emile Zola 74100 Annemasse. Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation

survient au moins cinq jours ouvrés avant le début de la formation. La formation peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du Client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report de formation n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à valang consulting à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas d'annulation dans un délai compris entre 1 et 3 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de la somme correspondant au coût total de la formation à titre de dédit. Ce montant est réduit de 50% si le renoncement a lieu entre 4 et 5 jours ouvrés avant la date de démarrage.

En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes : 40% du coût de la formation non réalisée au titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

4. Conditions d'annulation et de report de l'action de formation par valang consulting

valang consulting se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation au plus tard 7 jours avant le début de la formation si le nombre de participants est insuffisant afin d'assurer le bon déroulement de la formation. Toutes les sommes perçues seront alors intégralement remboursées dans les plus brefs délais.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 3 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, valang consulting s'engage au versement de la somme de 50% du coût total de la formation à titre de dédit.

5. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à valang consulting en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de valang consulting pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés.

6. Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de valang consulting ayant participé à l'exécution du contrat de formation, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les 6 mois qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à valang consulting à titre de clause pénale une indemnité égale à six fois la dernière rémunération du membre du personnel indûment débauché.

7. Loi applicable et litiges

La loi française est la loi applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre valang consulting et ses Clients.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Thonon-Les-Bains sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait à Annemasse,
Le 16/02/2019

valang consulting

Entrelac - 15 avenue Emile Zola - 74100 Annemasse

SAS au capital de 10 000€ - RCS Thonon-les-Bains - SIRET 82533082200016

Enregistré sous le numéro 84740341574. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Mobile : +33 6 05 56 35 89 - Fax : +33 9 50 39 37 65 - Courriel : info@valang.eu - Site web : <https://www.valang.eu>

